Tarifs
2015-2016

le cnam
Ile-de-France

Tarifs des formations Île-de-France

En cours du soir, en ligne sur Internet (FOD) et en journée sur des parcours certifiants	DROIT DE BASE PAR ANNÉE UNIVERSITAIRE	DROIT COMPLÉMENTAIRE PAR UE (4, 6 OU 8 CRÉDITS PAR UE)		
		4 CRÉDITS	6 CRÉDITS	8 CRÉDITS
TARIFS INDIVIDUELS * Prise en charge par l'auditeur	150 €	56 €	84 €	112 €
TARIF CPF Compte personnel de formation		720 €	1080 €	1440 €
TARIFS ENTREPRISE Prise en charge par l'employeur		560 €	840 €	1120 €

Tarifs VAE (frais de jury inclus)

	FINANCEMENT INDIVIDUEL	FINANCEMENT ENTREPRISE ET CPF
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	1300 €	2500 €

Pièces à joindre à votre dossier

- ☐ 2 photos d'identité ou photo webcam faite en centre lors de votre inscription.
- ☐ Photocopie de votre carte d'identité recto verso, ou titre de séjour.
- ☐ Justificatif de situation (selon le cas) :
- Attestation de travail de l'employeur ou photocopie du dernier bulletin de salaire.
- Photocopie de la carte de séjour en cours de validité autorisant une activité salariée.
- Photocopie du dernier avis de paiement Pôle Emploi.
- ☐ Le règlement des droits d'inscription et/ou l'accord de prise en charge dûment complété et signé.

POUR EN SAVOIR PLUS
www.cnam-idf.fr

Tarifs au 1er août 2015. Document non contractuel.
Dans le cas où après s'être inscrit individuellement, un auditeur obtient un accord de prise en charge de sa formation par son entreprise, le remboursement de ses droits individuels sera effectué après encaissement du règlement de l'employeur et sur présentation de la carte auditeur.

* Financement Région.

ÎledeFrance
Action financée par la Région Île-de-France

Financement

le cnam
Ile-de-France

Financement des formations

	SALARIÉS	DEMANDEURS D'EMPLOI
• FINANCEMENT INDIVIDUEL * **Principe :** Vous financez vous-même votre formation.	OUI	OUI
• PLAN DE FORMATION DE VOTRE ENTREPRISE **Pour qui ?** Salariés ou intérimaires sans condition d'ancienneté. **Principe :** Les frais de formation sont intégralement pris en charge par l'entreprise qui maintient la rémunération du salarié. **Comment faire ?** Adressez un projet de formation et un devis à votre employeur.	OUI Sans condition d'ancienneté	NON
• CPF (Compte personnel de formation) **Pour qui ?** Le CPF est ouvert à tous les salariés et les demandeurs d'emploi de l'âge de 16 ans jusqu'à la retraite. **Principe :** Avec le CPF, tout salarié à temps plein capitalise des heures de formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures jusqu'à la limite de 150 heures au total. Seules les formations conduisant à l'acquisition de tout ou partie d'une certification ou un diplôme ou permettant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences sont éligibles au CPF. L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) est également éligible. **Comment faire ?** Adressez votre projet de formation 60 jours avant le début d'une formation de moins de 6 mois et 120 jours avant le début d'une formation de 6 mois et plus. Votre employeur doit vous répondre dans un délai d'un mois. **A savoir :** Les heures de DIF non consommées au 31/12/2014 seront reversées dans le CPF et pourront être mobilisées pendant 5 ans.	OUI	OUI
• FHTT (Formation Hors Temps de Travail) **Pour qui ?** Salariés en CDI du secteur privé avec au moins un an d'ancienneté dans leur entreprise. **Principe :** Avec la FHTT vous suivez une **formation diplômante** sur 3 ans maximum. Le financement de la formation est assuré par l'organisme paritaire de votre entreprise (Fongecif ou OPCA). **Comment faire ?** Retirez un dossier auprès du Fongecif ou de l'OPCA et déposez-le 3 mois avant le début de la formation. **A savoir :** La FHTT est soumis à conditions. Nous contacter pour en savoir plus.	OUI Un an d'ancienneté	NON

* Financement Région

POUR EN SAVOIR PLUS
www.cnam-idf.fr

île de France
Action financée par la Région Île-de-France